

Comportements problématiques

Les prévoir pour les limiter



Chantal Proulx
Enseignante de biologie au Collège Bois-de-Boulogne et secrétaire au Bureau exécutif de la FEC-CSQ

Vendredi après-midi, Christian quitte 30 minutes avant la fin de votre cours. Mardi matin, 8h, Catherine arrive systématiquement en retard de 5 minutes tandis que Michael dort sur son pupitre. Jeudi après-midi, un débat tourne au vinaigre. Vous tentez de calmer le jeu mais ils vous envoient promener. Que faire?

En parler aux collègues du département? Aller voir un conseiller pédagogique? Loin de nous l'idée de donner ici des recettes miracles. Tentons plutôt de voir de quelles manières on peut intervenir, afin de diminuer les conséquences sur le climat de travail et d'apprentissage. Tous les comportements problématiques ne relèvent pas que des enseignantes et enseignants mais concernent également le département et le cégep.

La gestion relève du prof

Le but de la gestion de classe est de maintenir un environnement propice aux activités d'enseignement et d'apprentissage, et de prévenir la détérioration du climat de classe. Les recherches de Boynton et Boynton¹ ont mis en lumière quatre composants cruciaux de la discipline dont l'importance relative est présentée dans la figure 1.



Les mesures préventives comprennent la mise en place de règles et de procédures qui dépendent des méthodes pédagogiques choisies, du nombre d'élèves et du niveau d'engagement dans l'activité.

Les règles² servent à réguler le comportement individuel et les interactions. Elles devraient être établies le plus tôt possible dans la session, et être limitées (3 à 6). De plus, elles devraient être réalistes, justes et raisonnables, spécifier les comportements attendus et prévoir des conséquences et récompenses. Certaines seront élaborées par les enseignantes et enseignants, d'autres par l'ensemble de la classe.

Les procédures décrivent les modalités d'accomplissement des activités dans la classe. Elles aident les élèves à accomplir efficacement des tâches spécifiques (ex. : fonctionnement durant un travail en équipe, rangement du matériel et sécurité en laboratoire etc.).

Plusieurs stratégies permettent de veiller au bon climat d'apprentissage en classe. Mohanty³ suggère de connaître le nom des élèves pour qu'ils ne demeurent pas anonymes, et de bien choisir la méthode d'enseignement en fonction des concepts enseignés. Kounin⁴ ajoute que la cadence et la régularité sont importantes afin de minimiser les moments où les élèves ont tendance à mal se comporter.

François Meloche⁵ propose de mieux occuper l'espace-classe en se déplaçant occasionnellement dans l'en-

Principes d'interventions:

- Rapidité et discrétion
- Constance et fermeté
- Ne jamais argumenter avec les élèves
- Préserver la dignité des élèves

semble du local, et d'aménager le local en fonction des activités d'apprentissage. Il rappelle que le devant et le centre du local regroupe souvent les élèves attentifs alors que ceux qui participent le moins se trouvent sur les côtés et à l'arrière.

Les mesures de soutien sont employées lorsque l'on s'aperçoit qu'un élève contrevient aux règles ou aux procédures. Ces mesures graduées⁶ devraient s'appuyer sur quatre principes d'interventions : agir rapidement et avec discrétion (afin d'éviter de perturber le déroulement du cours), être constant et ferme, ne jamais argumenter avec les élèves, et préserver la dignité des élèves.⁷

Si l'élève ne comprend pas et persiste, on peut le rencontrer individuellement en prenant certaines précautions : maintenir la confidentialité, éviter l'argumentation et s'entendre sur un changement concret. La solution ne devrait pas venir des enseignantes et enseignants mais plutôt de l'élève lui-même.

Les mesures de correction devraient être annoncées en même temps que les règles et procédures. Elles doivent pouvoir être appliquées rapidement et elles ne devraient pas impliquer la perte de points ou l'obligation d'effectuer des travaux scolaires supplémentaires.⁸

La gestion relève du département

Lorsqu'un prof est aux prises avec des étudiants présentant des comportements indésirables, son premier réflexe est souvent d'en parler à des collègues de son département qui devraient alors lui accorder écoute, empathie et aide. Selon l'étude de Rolland et Langevin⁹, les membres du département devraient partager des critères et des exigences semblables. De plus, les enseignantes et les



Photo : Chantal Proulx

enseignants rencontrés durant cette étude souhaitaient que le département puisse interdire l'accès à des cours et à des stages pour les cas graves.

La gestion relève du cégep

L'établissement d'enseignement doit, quant à lui, converger vers les mêmes comportements attendus¹⁰ notamment en rendant cohérents les politiques, les programmes institutionnels et les processus. Le cégep doit également rendre les services d'aide accessibles, soutenir les profs, organiser des ateliers de perfectionnement, produire un protocole d'interventions souhaitables face à des comportements problématiques. L'instauration d'une politique institutionnelle claire sur les comportements jugés acceptables et inacceptables ainsi que sur les recours et procédures à suivre, autant pour les élèves que pour leurs enseignantes et enseignants et les départements, est souhaitable.¹¹

Pour l'avenir

Comme le mentionne Monique Boucher, « ... la mise en œuvre d'une gestion de classe efficace repose d'abord sur une réflexion, une analyse et une organisation pédagogiques complexes qui confirment le caractère professionnel de l'acte d'enseigner. »¹² Bien que les enseignantes et enseignants soient d'importants acteurs dans la gestion des comportements attendus des élèves, ils ne sont pas les seuls. Outre le département, rappelons, pour terminer, que les cégeps ne sont pas seulement un lieu d'apprentissage scolaire mais aussi un espace d'éducation citoyenne.

1. Boynton, M. et C. Boynton. *The Educator's Guide to Preventing and Solving Discipline Problems*, Alexandria, ASCD, 2005, 178 p.
2. Burden, P. R. *Powerful classroom management strategies*, Thousand Oaks, Corwin Press, 2000, 176 p et Romano, Guy. « La discipline en classe », dans *Pédagogie collégiale*, Oct. 1993, Vol. 7, No. 1, p. 30 à 33.
3. Mohanty, S. B. *Improving University and College Teaching*, New Delhi, APH Publishing, 1998, 316p.
4. Charles, C. M. *La discipline en classe*, Bruxelles, DeBoeck Université, 2003, 368 p.
5. Meloche, François. « Prévenir pour mieux enseigner » dans *Correspondance*, Sept. 2006, Vol. 12, No. 1, en ligne [www.ccdmd.qc.ca/correspo/Corr12-1/Prevenir.html]
6. Ibid.
7. Romano, Guy. « La discipline en classe », dans *Pédagogie collégiale*, Oct. 1993, Vol. 7, No. 1, p. 30 à 33
8. Ibid.
9. Rolland, M. et L. Langevin. « Les comportements problématiques des élèves : points de vue et interventions » dans *L'Entr'api*, Mars 2006, Vol. XXIV, No. 1, p. 7 à 13.
10. Purkey W. W. et D. B. Strahan. *Inviting Positive Classroom Discipline*, Westerville, National Middle School Association, 2002, 124 p.
11. Rolland, M. et L. Langevin (2006).
12. Boucher, Monique. « La gestion de classe : Jongler avec tout pour réussir avec tous » dans *Vie pédagogique*, Avril-mai 2001, No. 119, p. 16.

Saviez-vous que...

Sondages et syndicats

Les « unions » pas si mal aimées que ça



Pierre Avignon
Conseiller syndical, communications et vie professionnelle, FEC

En septembre 2005, le Journal de Montréal titrait, « Les Québécois appuient Jean Charest et sont favorables à une loi spéciale », ils étaient 55 % à le faire. En novembre 2005, ils n'étaient plus que 45 %. Le Soleil annonçait alors que : « Les Québécois ne veulent pas de loi spéciale ». Ajoutons à cela que, durant la même période, selon un sondage CROP, la majorité de la population (60 %) déclarait appuyer les revendications des organisations syndicales. Au mois de décembre 2005, le gouvernement libéral de Jean Charest imposait pourtant une loi spéciale aux employées et aux employés de l'État gelant notamment pour deux ans leur rémunération.

On ne peut pas conclure de ce seul exemple que le gouvernement dirige à contre-courant de l'opinion publique, pas plus que la majorité de la population appuie les syndicats. La généralisation serait abusive. Néanmoins, à la veille de la prochaine ronde de négociation, ces informations soulèvent plusieurs interrogations quant à la dynamique existante entre les syndicats, l'opinion publique, le traitement de cette opinion dans les médias, et les décisions du gouvernement. Comme le mentionnait l'historien Jacques Rouillard², la situation des syndicats est paradoxale car si l'opinion publique favorable aux syndicats a tendance à augmenter depuis plus d'une vingtaine d'année au Québec, on peut constater parallèlement à cela une diminution drastique du nombre de jours de grève...mais également du pouvoir d'achat!

Si « l'opinion publique n'existe pas », comme le soulignait le sociologue français Pierre Bourdieu³ qui critiquait notamment les biais méthodologiques de certaines enquêtes, les sondages d'opinion eux, existent bel et bien dans l'espace médiatique et politique québécois. Il faudra en tenir compte, d'une manière ou d'une autre, lors de la prochaine ronde de négociation.

- 1 Gilles Leduc, « Les Québécois ne veulent pas de loi spéciale », *Le Soleil*, 30 novembre 2005, A-12 et Michel Hébert, « Les Québécois appuient Jean Charest et sont favorables à une loi spéciale », *Le journal de Montréal*, 14 septembre 2005, p.8.
- 2 Jacques Rouillard, Les déterminants de l'image du syndicalisme et des grèves dans la population, Séminaire de la CSQ, octobre 2002. Disponible en ligne : www.travail.csq.qc.net/sites/1679/travail/greve/rouillard.pdf
- 3 Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984.

Une « certaine » amélioration de l'opinion publique

- Confiance envers les chefs syndicaux 1981-2005 : 18 % à 23 %
- Nécessité du syndicalisme 1986-2002 : 67 % à 72 % (Très ou assez nécessaire)
- Attitudes à l'égard du droit de grève en éducation 1975-2002 : 31 % à 54 % en accord

Sources : Radio Canada, « La confiance des Québécois va aux syndicats », septembre 2005. Disponible en ligne à l'adresse suivante : www.crop.ca/docs/doc_20051122-30.pdf et Jacques Rouillard, *Les déterminants de l'image du syndicalisme et des grèves dans la population*, Séminaire de la CSQ, octobre 2002. Disponible en ligne : www.travail.csq.qc.net/sites/1679/travail/greve/rouillard.pdf